



## AVIS PUBLIC

### Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, secrétaire trésorier de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec,

QUE le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2019, 2020 et 2021 de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a été déposé à mon bureau le 27 août 2020.

QUE pour l'exercice financier 2020 du rôle d'évaluation foncière 2019, 2020 et 2021 de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

QUE toute personne peut consulter ledit rôle durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 03-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 03-97 sont disponibles au bureau de la municipalité à l'adresse mentionnée plus bas.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire mentionné dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec au **150, rue Saint-Joseph, Squatec, G0L 4H0**.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Squatec,

Ce 31 août 2020

Michel Barrière

Directeur général